



## **FRONT DE GAUCHE THEMATIQUE VILLE-HABITAT-EGALITE TERRITORIALE-SOLIDARITES URBAINES**

### **Récapitulatif des mesures du programme « l'Humain d'abord » concernant les domaines abordés dans le cadre du Front thématique**

*On trouvera ci-dessous des extraits du programme du Front de Gauche récapitulant toutes les mesures figurant dans les différents chapitres et ayant un impact important des politiques publiques touchant les villes. Toutes les mesures à caractère général essentielles, économiques et sociales, toutes celles touchant la construction européenne, mais aussi les questions de société comme la laïcité, l'éducation, l'immigration, ..., ne seront pas rappelées ci après. Or, elles ont une influence déterminante sur le « Vivre ensemble en ville ». Mais seulement comme outil de travail pour les prochaines réunions, dans ce qui suit, on ne prendra en compte que les mesures à caractère spécifique. Elles sont classées en rapport avec la note d'orientation préalablement établie. A ce stade, aucune remarque sur ces mesures ne figure dans le présent document.*

\*

#### **1- Le droit à la ville**

Nous voulons faire de la ville un espace commun du bien vivre ensemble dans lequel chacun et chacune peut accomplir ses projets personnels, familiaux ou sociaux grâce à l'organisation partagée des espaces de vie.

**La construction du service public national et décentralisé du logement, de l'habitat et de la ville**, permettra de réaffirmer le rôle majeur d'un patrimoine locatif public, de faire vivre et garantir le droit au logement pour tous, partout et à tous les moments de la vie.

Nous élaborerons **une politique de développement global du territoire** dépassant le cadre de la politique du logement à laquelle le droit à la ville ne doit pas être réduit. Les politiques d'emploi, d'éducation, de santé publique, de transport, de culture, de sport, devront contribuer à faire de la ville un espace d'épanouissement personnel et familial. Ce sont les conditions indispensables pour construire des quartiers équilibrés qui ne soient pas uniquement résidentiels ou dortoirs, mais de vrais quartiers de vie, avec des logements, de l'activité économique, de l'emploi, des équipements publics et privés de proximité, des lieux de loisirs et d'accès à la culture.

Pour construire cette ville partagée, nous mettrons fin aux politiques ciblées (zonages des quartiers dits sensibles, empilés les uns sur les autres, traitement stigmatisant de publics ciblés). **Le Ministère à la Ville sera supprimé** et les politiques de droit commun réorientées vers l'accès au droit à la ville pour tous, deviendront la priorité. Cela permettra de garantir la mixité sociale et de lutter contre la ghettoïsation.

Les politiques urbaines et de l'habitat devront concourir à cet objectif pour une conception nouvelle de la ville, dense, ouverte, humaine, écologique (respectueuse de l'environnement et comportant des lieux de respiration), une ville favorisant la cohésion entre les habitants et le vivre ensemble.

Ces politiques seront débattues obligatoirement dans les collectivités pour permettre l'implication des habitants, des associations et des élus qui seule garantira la qualité des projets à même de combattre la ségrégation spatiale et la ghettoïsation et d'affirmer la mixité.

## **2- Plan d'urgence pour le logement et contre la spéculation immobilière**

Pour faire du logement un droit et une priorité nationale, nous abrogerons la loi Boutin (Molle) et toutes les aides fiscales au logement spéculatif privé. **Le logement locatif social sera reconnu comme le logement universel accessible à tous.** Nous engagerons **un plan d'urgence national pluriannuel de construction de 200 000 logements publics sociaux par an pendant cinq ans** comprenant un volet spécifique de logements étudiants et pour les jeunes. Pour cela nous porterons **le budget logement à 2% du PIB en crédits de paiement, et reviendrons à une aide à la pierre à hauteur de 40 % du coût des opérations, avec des prêts publics bonifiés et de longue durée de remboursement.**

**Nous interdirons les expulsions locatives** de toute personne et famille en difficulté économique et sociale. Nous garantirons à chacune et chacun, le droit au maintien dans son logement, par la mise en œuvre d'une **sécurité locative mutualisée.** Nous mettrons en place **une tarification sociale garantissant le droit et l'accès de toutes et tous à l'eau et à l'énergie.**

**Nous revalorisons l'APL en supprimant le mois de carence de son attribution.** Nous rétablirons son caractère rétroactif et incluons la prise en compte du forfait charge dans le calcul de son montant. Pour favoriser l'accès au logement dans le parc privé, nous supprimerons la caution.

**Nous supprimerons le surloyer ainsi que les plafonds de ressources.**

Dans un premier temps **nous bloquerons les loyers dans le public et encadrerons leur évolution dans le privé** par le plafonnement des prix à la vente et à la location, en fonction de la tension dans les territoires. Dans un deuxième temps, pour garantir l'égalité d'accès de tous à un logement de qualité, la mixité sociale de l'habitat et permettre la baisse des loyers pour le plus grand nombre nous **nous fixerons l'objectif que la proportion du loyer et des charges dans le budget des familles n'excède pas 20% de leurs revenus.**

Nous appliquerons **la loi de réquisition des logements vacants et engagerons un plan de mobilisation des logements vides** : réduisant le délai de vacance d'un logement, nous renforcerons les critères de procédure de réquisition et l'abattement annuel de 10 % au bout de la 5e année et d'exonération pour les étrangers.

**Nous créerons un service public national et décentralisé du logement, de l'habitat et de la ville.**

Ce service public se déclinerait en quatre volets :

- **un pôle public financier**, appuyé sur la Caisse des dépôts et consignations (CDC), pour financer le logement social.
- **un pôle public de la construction** pour casser le monopole des majors du BTP et permettre l'abaissement des loyers et des charges.

- une agence nationale foncière et décentralisée au niveau des régions, dotée de fonds d'interventions conséquents, pour lutter contre la spéculation du sol, par une maîtrise publique des sols par des baux emphytéotiques et inciter à la construction de logements sociaux dans toutes les communes.
- des outils publics ou à vocation publique et démocratisés dont la mission serait de mettre en œuvre localement le droit au logement avec une gestion démocratisée et consolidée par une représentation renforcée et majoritaire des élus locaux, des représentants des salariés, des associations et des usagers bénéficiant de nouveaux droits de décision et de contrôle.

**Nous agissons pour une application résolue de la loi SRU élargie en remontant, à 30 % en zone de tension et 25 % sur le reste du territoire**, le seuil minimal de logements sociaux ; dans les communes ne respectant pas la loi SRU chaque programme de construction de plus de 10 logements devra respecter le quota de 50 % de logement social. En cas de refus, le préfet pourra prendre d'autorité les dispositions nécessaires.

Le financement des crédits alloués au logement social sera assuré par le **relèvement du plafond du Livret A à 20 000 euros**, la recentralisation de sa collecte par la Caisse des dépôts et consignations, **la majoration de 0,55 % de la contribution des employeurs à l'effort de construction** pour établir un véritable 1 % logement. Nous **taxerons la spéculation financière et immobilière avec la création d'une taxe « contribution logement » de 10 % sur les revenus financiers**, et nous supprimerons la taxation des bailleurs sociaux adoptée dans la loi PLF 2011.

Nous soutiendrons les collectivités qui créeront les conditions d'une accession sociale à la propriété.

Nous appuierons l'émergence de projets innovants favorisant l'accompagnement des personnes en demande d'urgence.

**Nous agissons pour la généralisation, dans l'ensemble du parc d'habitation public et privé, des normes environnementales**, pour l'application des normes réduisant les factures énergétiques et les émissions de CO2 et pour l'émergence d'une filière de l'éco-construction

### **3 La planification écologique**

La planification écologique est le moyen de redéfinir nos modes de production, de consommation et d'échange en fonction de l'intérêt général de l'humanité et de l'impact de l'activité économique sur l'écosystème qui rend possible la vie humaine. Elle permettra de préciser les orientations et les investissements publics nécessaires à ces objectifs.

#### 3.1 L'énergie

Nous mettrons en place **un plan national de remise aux normes énergétiques des logements et de l'ensemble des bâtiments publics.**

Nous créerons pour les particuliers **une allocation sur condition de ressources pour financer la rénovation thermique des logements.**

Nous lancerons **un réseau de géothermie profonde**

#### 3.2 Les transports

Nous mettrons en place **un Pôle national des transports publics** favorisant le développement des transports collectifs et leur accès par toutes et tous.

Nous abrogerons les lois de libéralisation du rail. Nous engagerons le processus de désendettement du système ferroviaire et mettrons fin aux mesures de défiscalisation et exonération favorisant le transport aérien par les entreprises low-cost.

Nous favoriserons le développement des transports publics de proximité et leur gratuité.

Nous développerons le transport ferroviaire et fluvial et le transport maritime côtier. Nous favoriserons le ferroutage, en régénérant, modernisant et adaptant les réseaux existants, en baissant les tarifs.

**Le Versement Transport, payé par les entreprises, sera doublé, généralisé et modulé.**

### 3.3. L'eau

**Nous accompagnerons la gestion publique de l'eau par les collectivités territoriales compétentes afin de leur permettre d'en assurer la maîtrise publique et donc le contrôle par les citoyens et les élus. La gestion de l'eau sera ainsi démocratisée en associant les usagers** et en organisant le débat public sur l'utilisation de ce bien commun. Les collectivités pourront décider, par exemple et si elles le souhaitent, la gratuité des mètres cubes nécessaires à la vie, la facturation progressive des mésusages ou encore des tarifs différenciés entre les ménages et les industriels.

Nous visons à constituer un grand service public de l'eau. Il pourra mutualiser les moyens et les investissements. Il reposera sur une organisation décentralisée et contrôlée localement par les collectivités, les usagers et les salariés.

### 3.4 Contre la marchandisation des biens communs

Nous lutterons contre l'emprise publicitaire et l'aliénation consumériste, **en limitant la publicité dans l'espace public et sur toutes les chaînes de télévision.**

## **4. Les Services publics et l'encouragement d'autres formes de propriété**

Nous ferons nôtres les objectifs du Pacte pour les services publics, adopté aux États-Généraux de janvier 2011, fondés sur le principe d'appropriation sociale, d'égalité et de solidarité, de reconquête du bien commun par le peuple dans le plein exercice de sa souveraineté et sur l'ambition d'un développement humain durable.

Nous reconstruirons et développerons nos services publics. La RGPP qui les démantèle sera abrogée, les postes qui répondaient aux besoins collectifs et ont été supprimés par la droite seront tous rétablis. Pour que l'accès égal de tous aux services publics soit garanti **nous maintiendrons et reconstruirons les services publics de proximité et réviserons les tarifs, en appliquant le cas échéant la gratuité.**

Nous reconstruirons, développerons et créerons des services publics, définis démocratiquement par les citoyens, les salariés et leurs élus assurant une répartition des richesses qui doit permettre l'effectivité des droits et financés par une fiscalité juste et redistributive, une taxation des revenus et des actifs financiers, la taxation des revenus du patrimoine ainsi que la suppression des exonérations de cotisations sociales patronales et des niches fiscales qui, aujourd'hui, profitent aux hauts revenus et aux grandes entreprises.

**La délégation de service public sera strictement encadrée. Il sera créé un nouveau statut d'Établissement Public Local Citoyen inspiré des EPIC.** Ils seront dirigés par les collectivités, les salariés et les usagers.

**De nouveaux services publics seront créés et développés en particulier dans le domaine de la petite enfance. Un service public de l'information et de la culture,** soustrait du pouvoir de l'argent et des pressions politiques, sera le garant du pluralisme et de l'exercice de la citoyenneté.

Notre programme propose des formes décentralisées de la propriété sociale. Il veut aussi systématiser le recours à l'économie sociale et solidaire (ESS). Le soutien public à l'économie sociale et solidaire, et notamment aux coopératives, sera fortement augmenté. Une aide financière sera accordée aux salariés qui reprennent ou créent leurs entreprises sous forme coopérative. **Nous favoriserons la création de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) permettant d'associer salariés, usagers et collectivités territoriales dans des projets de développement local.** Les commandes de l'État, des collectivités et des services publics, s'adresseront prioritairement à ces coopératives grâce à la modification de l'article 53 du Code des marchés publics. **Un soutien sera apporté aux initiatives d'habitat autogéré et coopératif,** dans le cadre des programmes de création de logements sociaux, en neuf et en réhabilitation

## **5. La République pour de vrai**

### 5.1. La Laïcité

**Aucun financement public ne sera octroyé à la construction de nouveaux établissements scolaires privés ou à la rénovation de ceux qui existent déjà.** Toute ségrégation de genre ou communautaire de l'espace public sera interdite (par exemple le choix du sexe du médecin à l'hôpital public...).

### 5.2. Lutte contre les discriminations

Nous adopterons **une loi pour l'égalité** qui éradiquera toute discrimination liée à l'orientation sexuelle, aux situations de handicap, au genre, aux différentes formes de familles. Le mariage et l'adoption seront reconnus aux couples homosexuels.

Nous restaurerons la Haute autorité de lutte contre les discriminations en renforçant son rôle en la décentralisant et nous remettrons en place également les médiations et notamment la fonction du Défenseur des enfants.

### 5.2. La sécurité

Prévention, dissuasion, sanction : la lutte pour la sécurité ne saurait être efficace sans reposer sur ces trois exigences.

Il faudra **revoir de manière drastique la répartition des forces de police sur le territoire national** : les communes populaires sont aujourd'hui les premières à souffrir de la « rationalisation » des effectifs à l'échelle des départements et un effort conséquent devra être opéré pour répondre à leurs besoins, appuyés d'un plan de construction de locaux et d'ouvertures de commissariat.

**Nous redonnerons toute sa place à la police de proximité.** L'aide de l'État aux actions de prévention et d'aide sociale aux collectivités territoriales et au mouvement associatif devra doubler, qu'il s'agisse des possibilités de subventions ou du réinvestissement direct de l'État dans les territoires, via les services publics les plus touchés.

### 5.3. L'implication populaire et la citoyenneté

La constitution que nous défendons mentionnera la reconnaissance des droits sociaux : droit à l'emploi et au travail, à la santé, au logement, à l'éducation, à la protection sociale. Elle reconnaitra la citoyenneté d'entreprise

**Nous mettrons en place une citoyenneté de résidence.** Les résidents extracommunautaires bénéficieront du droit de vote aux élections locales

**La démocratie participative sera inscrite dans la constitution** et des lois déclineront ce principe pour donner les moyens, les outils, les espaces, pour sa mise en œuvre. Elle s'appliquera à l'élaboration des lois, à la mise en

œuvre des grandes politiques publiques et à la gestion des collectivités territoriales, notamment au moyen de **budgets participatifs**.

**Un statut de l'élu(e)** dans toutes les collectivités (communes, départements, régions, assemblées nationale et européenne) sera garanti ainsi qu'un **statut du bénévole**.

#### 5.4. L'organisation du territoire

**La réforme 2010 des collectivités territoriales sera abrogée**. Le principe général de responsabilité selon lequel l'État est le garant de l'égalité des citoyens sur l'ensemble du territoire devra être réaffirmé et consolidé (péréquation financière, garantie de l'application des droits, égalité de traitement...)

**La décentralisation sera organisée en fonction du principe de proximité** permettant d'optimiser les décisions publiques dans le sens d'une plus grande satisfaction de l'intérêt général tout en définissant le rôle respectif de l'État et des différents échelons territoriaux en France et dans l'Europe. Elle refusera la mise en concurrence des territoires et s'appuiera sur le développement des coopérations.

**L'autonomie des collectivités territoriales devra être assurée** grâce à l'actualisation du principe de libre administration contenu dans la constitution et à **une réforme de la fiscalité locale** faisant participer les actifs matériels et financiers des entreprises.

## **6. L'émancipation humaine en tête**

### 6.1 L'éducation

Nous lancerons **un plan de lutte contre les inégalités sociales à l'école**. Nous mettrons en place des **observatoires des inégalités** rassemblant dans les territoires des élus, des parents, des enseignants, l'ensemble des personnels de l'éducation nationale et des élèves à partir du collège ainsi que des personnalités associées. Nous soutiendrons les projets des communautés scolaires qui créent les conditions d'une vie de l'établissement contribuant à la réussite scolaire. Nous rétablirons **une nouvelle sectorisation scolaire** avec plus de moyens pour les établissements qui en ont le plus besoin.

### 6.2. Le sport

Nous maintiendrons la compétence sport pour toutes les collectivités territoriales et le financement croisé des installations sportives. Nous engagerons, avec ces collectivités **un plan national d'urgence pour la construction et la rénovation des installations sportives**

Nous lancerons **un plan national d'accès à toutes les pratiques sportives** pour toutes et tous s'appuyant sur un soutien actif : aux familles à travers une aide assurée par la CAF, à la pratique féminine et aux pratiques mixtes, à la diversité des pratiques sportives, au « sport/santé », à l'accessibilité aux personnes handicapées et aux associations sportives en entreprise.

### 6.3. La culture

**Nous installerons dans les établissements scolaires une véritable éducation artistique et des résidences d'artistes pour développer les pratiques artistiques.**